

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

Château de Ségure  
65240 ARREAU

N° 2017-155

Envoyé en préfecture le 02/01/2018  
Reçu en préfecture le 02/01/2018  
Affiché le 02/01/2018  
ID : 065-246500573-20171220-2017\_155-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, à 17H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	54
Dont 3 procurations	
Votes pour : 51	
Vote contre : 2	
Abstention : 1	
Date de la convocation :	13 décembre 2017

**Présents votants (51) :** VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Brnard, GALAUP Dominique, FERRAS Marie-Christine, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, GAY Eric, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

**Présents non votant (5) :** DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, SERMET André, MILLET Michel

**Titulaires absents (10) :** PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, BRUN Jean, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, ROBIN Isabelle, FOURCADE Dominique

**Procurations (3) :** Jean-Claude TREY à Thierry VIDAL  
Maryse DELCASSO à Nadine DESMARAIS  
Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

Monsieur Olivier CARTAN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET :** Article 10 –  
Dotation de solidarité  
communautaire (DSC)

« Le conseil communautaire peut instituer une dotation de solidarité au bénéfice de ses communes membres.

Le montant global de cette dotation ne peut excéder 10% de l'ensemble des ressources fiscales de la Communauté.

Toutes communes dont les produits fiscaux communaux 2016 sont supérieurs aux produits fiscaux communaux 2017 à pression fiscale égale, bénéficiera d'une dotation de solidarité communautaire dont le montant correspondra à la perte de fiscalité, déduction faite des charges transférées par ladite commune à la communauté de communes. Les produits fiscaux communaux 2017 sont évalués avec les bases 2016 et les taux communaux 2017 ; ces derniers sont calculés par différence entre la somme des taux communaux et communautaires 2016 et les taux qui seront votés par la CC Aure Louron pour 2017 (TH : 2.63%, TFB : 1.56%, TFNB : 6.70%, CFE : 4.93%).

Un règlement intérieur définira les modalités de mises en œuvre de la Dotation de Solidarité Communautaire. »

4 communes peuvent être éligibles :

Beyrède - Jumet	24 000 €
Saint Lary Soulan	106 000 €
Tramezaygues	6 000 €
Vignec	14 000 €
<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>

Un lissage de la DSC décroissante sur 10 ans doit être conjointement réalisé.

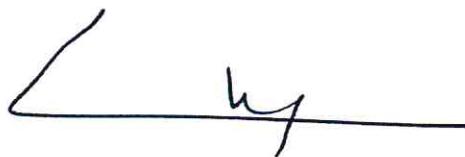
Monsieur le Président demande à l'assemblée d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve les montants de la DSC à l'adresse des 4 communes éligibles dans les conditions exposées par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU